



Organisé avec



Appel à candidature 2017 et règlement

5^{ème} édition



L'intérêt du bois dans la construction pour notre région est multiple : environnemental, souplesse architecturale, confort thermique, solutions techniques,....

Pour ces raisons, le bois est de plus en plus présent dans l'habitat mais aussi dans des projets d'envergure (ponts, bâtiments tertiaires, habitat groupé, bâtiments à plusieurs étages, bâtiments passifs, BBCA etc.).

Aujourd'hui, les réalisations exemplaires ou remarquables ne manquent ni en France ni en Europe.

Le Prix Bois Construction Environnement organisé par ProfessionsBois dans le cadre de la charte bois construction rénovation environnement, a pour ambition de montrer qu'en Normandie aussi des réalisations bois de qualité sont construites.

Cette 5^{ème} édition concerne les bâtiments bois construits en Normandie entre le 1er janvier 2012* et le 24 mars 2017.

Participer au Prix Bois, c'est...

- Figurer dans une brochure de promotion régionale
- Être référencé dans le Prix national de la construction Bois
- Bénéficier d'une couverture médiatique
- Valoriser la communication des lauréats sur leurs réalisations
- Participer au Prix national de la construction bois

Pourquoi un Prix Bois régional ?

- Pour identifier des réalisations exemplaires
- Pour illustrer l'usage du bois dans la construction
- Pour sensibiliser les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre
- Pour faire connaître des exemples qualitatifs, source d'inspiration, qui démontrent les atouts du bois

Qui peut y participer ?

Architectes, maîtres d'œuvre, constructeurs et maîtres d'ouvrages publics et privés.

Inscription sur le site www.prixnational-boisconstruction.org

Les dates clés

- Appel à candidature // **Janvier 2017**
- Date limite de candidature pour le Prix Bois national 2017 // **24 mars 2017**
- Date limite de candidature pour le Prix Bois régional 2017 // **24 mars 2017**

** Pour le prix national seul les bâtiments construits en France après le 1^{er} janvier 2014 sont pris en compte*

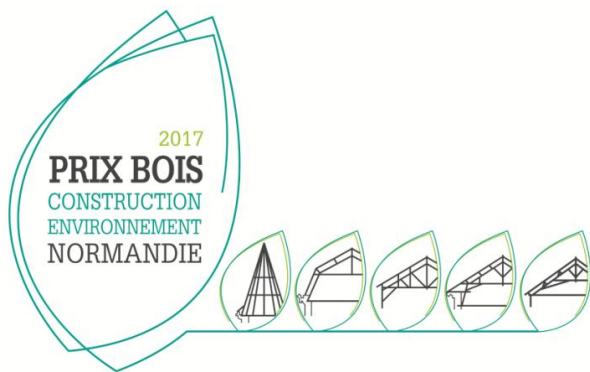
Contact / Informations

ProfessionsBois

Maison de la Forêt – 19bis rue des Capucins 61000 Alençon
Tel : 02 33 82 41 80 /

Ou 1 rue Georges Clemenceau 76230 Bois-Guillaume – Tel : 02 35 61 55 59

info@professionsbois.com
www.professionsbois.com



///RÈGLEMENT

Article 1 : OBJECTIFS

ProfessionsBois organise, avec le soutien de la Région Normandie, de l'ADEME, de France-Bois-Forêt, du CODIFAB, France Bois Région et des conseils départementaux de l'Orne et de la Manche le Prix Bois Construction Environnement Normandie. Celui-ci a pour but de primer des bâtiments bois construits en Normandie et livrés entre **le 1er janvier 2012 et le 24 mars 2017.**

Ne peuvent concourir que des bâtiments comportant une part significative de bois, essentiellement en structure. Tous les systèmes constructifs utilisant le bois sont ouverts au concours (y compris les systèmes mixtes).

Dans le cas de la réhabilitation, ne pourront concourir que les bâtiments comportant une part importante de bois (mur manteau, réaménagement structurel en bois, mixité, etc.).

Les autres projets bois qui n'entrent pas dans la catégorie construction peuvent concourir dans la catégorie aménagement intérieur ou extérieur.

Article 2 : LES CANDIDATURES

Le Prix Bois Construction Environnement Normandie est ouvert à tous les architectes, maîtres d'œuvre, constructeurs et maîtres d'ouvrage publics et privés.

Dans tous les cas, l'accord préalable du maître d'ouvrage et/ou de l'occupant est requis.

Pour participer, les dossiers de candidature devront être saisis via le formulaire en ligne sur le site **www.prixnational-boisconstruction.org**.

Article 3 : PARTICIPATION

Les projets proposés doivent s'inscrire dans l'une des 8 catégories suivantes :

- **Logements collectifs et groupés**
- **Logement individuel <120 m² SHON**
- **Logement individuel >120 m² SHON**
- **Bâtiments publics éducation ou culture**
- **Extension / surélévation de maisons individuelles**
- **Equipements publics et tertiaires**
- **Bâtiments et aménagements divers**
- **Aménagements intérieurs ou extérieurs**

Le jury, souverain de ses décisions, attribuera selon les procédures et notations qui lui conviennent, les différents prix, sans faculté d'appel ni de réclamation.

Ces catégories sont les mêmes que celles du prix national et sont précisées sur le site www.prixnational-boisconstruction.org. Le jury attribuera les catégories correspondant à chaque réalisation candidate.

Mention spéciale pour la provenance des bois : si l'une des candidatures a porté un soin particulier à l'emploi de bois de pays (en provenance de la région grand ouest), une distinction particulière pourra être attribuée. Les candidatures obtenant cette mention ne seront pas nécessairement lauréates de l'une des catégories ci-dessus.

Mention spéciale pour l'utilisation de solutions innovantes : si l'une des candidatures a fait appel à des solutions et/ou à des matériaux innovants, une distinction particulière pourra lui être attribuée. Les candidatures obtenant cette mention ne seront pas nécessairement lauréates de l'une des catégories ci-dessus.

Mention spéciale pour les Réhabilitation/Rénovation : Une distinction particulière pourra être attribuée aux réhabilitation/rénovation faisant usage du bois et alliant performance technique, thermique et qualité architecturale. Les candidatures obtenant cette mention ne seront pas nécessairement lauréates de l'une des catégories ci-dessus.

Un projet déjà présenté au Prix Bois Construction Environnement Normandie 2009, 2011, 2013 et 2015 ne pourra pas être présenté une nouvelle fois.

Article 4 : INSCRIPTION

L'inscription au Prix Bois Construction Environnement Normandie est gratuite. Elle nécessite de saisir un projet via le formulaire en ligne sur le site **www.prixnational-boisconstruction.org**. En cas de difficulté, contactez ProfessionsBois (tel : 02 33 82 41 80 / ou 02 35 61 55 59 info@professionsbois.com / www.professionsbois.com).

Article 5 : SÉLECTION

Lors des délibérations du jury, outre la qualité du dossier, les critères suivants seront pris en compte :

- **Qualité architecturale et insertion paysagère**
- **Approche environnementale et performance énergétique**
- **Créativité et innovation**
- **Performance technique**
- **Emploi d'essences locales**

Seuls les dossiers complets, conformes et reçus avant la date limite de dépôt seront examinés par le jury.

Article 6 : PHOTOGRAPHIE

Les photos doivent être au format jpeg. Au moins 1 photo principale : taille minimum en pixel 2 500 x 3 750. Taille minimum en pixel 2 000 x 3 000 pour les autres photos.

Si les photos fournies ont été réalisées par un professionnel, les candidats doivent s'assurer que les droits ont été acquittés pour les utilisations à venir et indiquer le photographe ou copyright.

Chaque photographie doit être libre de droit.

L'organisateur dégage toute responsabilité relative à des poursuites ultérieures.

Article 7 : ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury se réunira en avril 2017 et décernera un Prix pour chaque catégorie. Les mentions bois de pays, solutions innovantes et les mentions spéciales du jury seront attribuées au cas par cas.

En fonction du nombre de réalisations présentées dans chaque catégorie, le jury se réserve le droit de modifier la répartition des prix et des mentions.

Préalablement à la tenue du jury, les candidats pourront être sollicités pour obtenir des informations complémentaires ou pour visiter les réalisations candidates.

Article 8 : REMISE DES PRIX

Le Prix Bois Construction Environnement Normandie donnera lieu à la publication d'un document présentant les opérations lauréates, leurs auteurs et leurs caractéristiques.

Chaque prix sera remis à la personne physique ou morale qui aura déposé le dossier de candidature.

Les lauréats bénéficieront ainsi : du trophée remis aux porteurs des candidatures, de la notoriété qui résultera des diverses initiatives de communication, de la présentation de leurs réalisations lors de manifestations en région ou hors-région.

Article 9 : ENGAGEMENT

La validation du dossier de participation implique l'acceptation de l'utilisation gratuite de tous les documents écrits et photographiques figurant dans le dossier de candidature pour des actions de promotion du bois. Le fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables si le concours et ses modalités devaient être en totalité ou partiellement annulés, reportés ou modifiés.

Le maître d'ouvrage doit impérativement être informé par le postulant que son bâtiment est présenté au Prix régional de la construction bois 2017. Les personnes lauréates devront citer l'année d'obtention dans leur communication.

Article 10 : PRIX NATIONAL DE LA CONSTRUCTION BOIS

La participation au Prix Bois Construction Environnement Normandie donne la possibilité aux postulants d'inscrire leurs projets au Prix national de la construction Bois. Le maître d'ouvrage doit être informé par le postulant au concours que son bâtiment est présenté au Prix national de la construction bois et au Prix Construction Environnement régional.

Le règlement du Prix national de la construction bois peut être consulté sur www.prixnational-boisconstruction.org.

Les lauréats de l'édition précédente sont consultables sur www.prixnational-boisconstruction.org.

CONTACTS & INFORMATION

ProfessionsBois

Maison de la Forêt – 19bis rue des Capucins 61000 Alençon
Tel : 02 33 82 41 80 ou 1 rue Georges Clemenceau 76230 Bois-Guillaume Tel : 02 35 61 55 59

/ info@professionsbois.com / www.professionsbois.com



Légende première page : 1. Salle de sport de Cherbourg (50) / Architecte Philippe Pascal, Cabinet ART'UR – 2. Maison de la petite enfance (50) / Architecte Bruno Le Pourveur – 3. Logements individuels et une maison relais à Falaise (14) / Architecte Marc GUEGAN, Atelier 2G architectes – 4 Cidrerie traditionnelle du Perche (61) Architecte Pierre Chauvel, SICA Orne – 5. Maison individuelle (50) Architecte Lamare Fournier (50)